



This map was compiled from data recorded during an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Aerodat Limited. The rotary wing aircraft used for the survey were mounted at a height lower than 50 m below the helicopter. The magnetometers were vertically separated by a distance of 3 m with each measuring the total magnetic field to a resolution of 0.002 gamma. The survey operations were carried out from October 1985 to February 1986. The flight altitude of the bird was 150 m above ground. The survey lines were flown in a north-south direction at 300 m average flight-line spacing. Control lines were flown at an average spacing of 10 kilometers. Flight path recovery was effected using a Syntex radio positioning system supplemented by a vertically mounted 35 mm camera.

The total field data from the lower magnetometer were edited, compiled, leveled and gamma values for contouring interpolated on a square grid (0.25 cm spacing) published monthly by the Canadian Geodetic Survey. The leveling process ensured the control lines and transects lines. Differences of magnetic field variations due to non-geological magnetic field variations were removed by linear datum adjustments to the magnetic profile field. No correction was made for the regional gradient of the earth's magnetic field. The airborne survey and digital compilation, including gridding and contouring, were carried out by Aerodat Limited. The base for the map was reproduced from a 1:50 000 topographic map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Copies of this map may be obtained from the Department of Mines and Energy, Halifax, Nova Scotia, or from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

PUBLISHED 1988. PUBLIEE EN 1988

Cette carte a été dressée d'après les données enregistrées au cours d'un levé aéromagnétique effectué par Aerodat Limited. Deux magnetomètres étaient installés à bord d'un hélicoptère. Les magnétomètres étaient séparés verticalement de 3 m et chacun mesurait le champ magnétique total à une résolution de 0,002 gamma. Le levé a été effectué d'octobre 1985 à février 1986. L'altitude du bâti était de 150 m au-dessus du sol. Les lignes de vol étaient en direction nord-sud et espacées de 300 m en moyenne. Les lignes de contrôle avaient un espace moyen de 10 km. Le recouvrement des projections des volées était effectué par le moyen d'un appareil de positionnement radio supplété par une caméra 35 mm montée verticalement.

Toutes les données du champ total provenant du magnétomètre inférieur ont été colligées, compilées, nivelées et les valeurs en gamma des contours ont été interpolées sur une grille carrée (0,25 cm d'espace) publiée mensuellement par le Service géodésique canadien. Le procédé de nivellement assurait la cohérence des lignes de contrôle et de traçage. Les différences de champ magnétique aux environs des variations de champ magnétique autres que géologique ont été effacées par des ajustements du rapport linéaire rapportés aux données du profil magnétique. Aucune correction n'a été apportée au gradient régional du champ magnétique terrestre. Le levé aérien et la compilation numérique y compris la mise en grille et le dressage des contours ont été réalisés par Aerodat Limited. La carte de base provient d'un document topographique à l'échelle 1:50 000 publié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa.

Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Mines et de l'Énergie à Halifax, Nouvelle-Écosse, ou à la Commission géologique du Canada à Ottawa. Les données du levé utilisées au dressage de cette carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût du recouvrement et de reproduction des données.